

SECTION 1: IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:

FLA-6

AUTRES MOYENS D'IDENTIFICATION:

Aucun

USAGE RECOMMANDÉ:

Additif de ciment pour puits de pétrole.

RESTRICTIONS D'UTILISATION:

Aucun connu

IDENTIFICATEUR DYU FOURNISSEUR:

Di-Corp

8750-53 Ave

Edmonton, AB T6E 5G2

780-440-4923

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:

780-468-4064 (24hr)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION:

Cancérogénicité - Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée - Catégorie 1

Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2

SYMBOLE DE DANGER:



MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER

Peut provoquer le cancer par inhalation.

Provoque des lésions aux poumons à la suite d'une inhalation prolongée ou répétée.

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer la poussière.

Se laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Ne pas respirer les poussières.

En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire.

CONSEIL DE PRUDENCE:

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales.

AUTRES DANGERS:

Aucun.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

NOM CHIMIQUE

NUMÉRO DE CAS

CONCENTRATION

Acide borique

10043-35-3

1 – 5% (p/p)

Quartz: silice cristalline

14808-60-7

0.01 – 1.0% (p/p)

SECTION 4: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU:	Si une irritation se produit, avant les pauses et à la fin du travail, laver avec du savon et de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
CONTACT AVEC LES YEUX:	Rincer avec de l'eau tiède coulant doucement jusqu'à ce que les particules soient enlevées et l'irritation cesse. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
INGESTION:	Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire du personnel médical. Donner 1 verre d'eau pour diluer le matériau. Obtenir des soins médicaux. Ne jamais rien faire avaler si le patient est inconscient, perd rapidement conscience ou convulse.
INHALATION:	Déplacez-vous dans la zone exempte de poussière. Si les difficultés respiratoires persistent, consulter un médecin. L'inhalation peut aggraver une maladie respiratoire existante.
SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS/ QU'ILS SOIENT AIGUS OU RETARDÉS:	Aucun effet aigu connu sur la santé. L'inhalation à long terme de silice cristalline peut causer la silicose et peut entraîner le cancer.
MENTION DE LA NÉCESSITÉ D'UNE PRISE EN CHARGE MÉDICALE IMMÉDIATE OU D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL:	Traiter symptomatiquement.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS:	Utiliser un support adapté à l'emballage et au feu environnant.
AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS:	Aucun.
DANGERS SPÉCIFIQUES:	Aucun.
PRODUITS LA COMBUSTION DE DANGEREUX:	Indisponible.
ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS SPÉCIALES:	Appareil respiratoire autonome requis pour le personnel de lutte contre l'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE

Utilisez un équipement de sécurité approprié. Évitez de créer des nuages de poussière. Éviter de respirer la poussière; porter un respirateur approuvé. Enlever et nettoyer soigneusement les vêtements contaminés avant de les re-porter.

MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE

Passer l'aspirateur, si possible, pour éviter de générer de la poussière en suspension dans l'air. Recueillir le matériel non contaminé pour le reconditionnement. Recueillir le matériel contaminé dans des contenants approuvés pour l'élimination. Ne pas rincer à l'eau; devient glissant lorsqu'il est mouillé.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DE MANUTENTION

Évitez de créer de la poussière. Éviter de respirer la poussière; porter un respirateur approuvé. Pratiquez la prudence raisonnable et la propreté personnelle. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées devraient être utilisées pour enlever les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Les emballages vides contiennent des matières dangereuses résiduelles et doivent être manipulés comme s'ils étaient pleins.

CONDITIONS DE SÉCURITÉ DE STOCKAGE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS

Conserver dans un endroit frais et sec.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

NOM CHIMIQUE

Acide borique
Quartz: silice cristalline

LIMITS D'EXPOSITION:

ACGIH VME – 2 mg/m³
ACGIH VME = 0.025 mg/m³

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE APPROPRIÉS:

Maintenir des contrôles d'ingénierie et / ou de ventilation adéquats pour maintenir les ingrédients dangereux en dessous des limites réglementaires.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES:

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des masques anti-poussière ou des respirateurs approuvés par NIOSH pour la poussière contenant de la silice. La sélection de la protection respiratoire doit être basée sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers du produit et les limites de sécurité du dispositif de protection sélectionné.

PROTECTION DE LA PEAU:

Préférence personnelle.

PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE:

Lunettes de sécurité avec écrans latéraux recommandés.

AUTRES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION:

S'assurer qu'un poste de lavage oculaire et une douche d'urgence sont disponibles.

SECTION 9: PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

APPARENCE:

Granules et poudre multicolores

ODEUR:

Petite odeur

SEUIL OLFACTIF:

N'est pas applicable.

pH:

Indisponible

POINT DE FUSION ET POINT DE CONGÉLATION:

N'est pas applicable.

POINT INITIAL D'ÉBULLITION ET DOMAINE D'ÉBULLITION:

N'est pas applicable.

POINT D'ÉCLAIR:

N'est pas applicable.

TAUX D'ÉVAPORATION:

Non déterminé.

INFLAMMABILITÉ (SOLIDE ET GAZ):

Ininflammable

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIBILITÉ:

N'est pas applicable.

TENSION DE VAPEUR:

N'est pas applicable.

DENSITÉ DE VAPEUR:

N'est pas applicable.

DENSITÉ RELATIVE:

Indisponible

SOLUBILITÉ:

Essentiellement insoluble dans l'eau

COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/EAU:

Indisponible

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION:

N'est pas applicable.

TEMPÉRATURE DE DECOMPOSITION:

N'est pas applicable.

VISCOSITÉ:

Indisponible

SECTION 10: STABILITY AND REACTIVITY

RÉACTIVITÉ:

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

STABILITÉ CHIMIQUE:

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES:

Aucun connu.

CONDITIONS À ÉVITER:

Indisponible.

MATÉRIAUX INCOMPATIBLES:

Acides forts et oxydants forts.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Indisponible.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ PRODUIT:	Non déterminé.		
	TOXICITÉ DES INGRÉDIENTS		
NOM CHIMIQUE	DL50 (ORALE)	DL50 (CUTANÉE)	LC50 (INHALATION)
Acide borique	2660 mg/kg (rat)	>2000 mg/kg (lapin)	Indisponible
Quartz: silice cristalline	Indisponible	Indisponible	Indisponible
CONTACT AVEC LE PEAU:	Possible séchage provoquant une dermatite.		
CONTACT AVEC LES YEUX:	Peut provoquer une irritation mécanique.		
INGESTION:	Faible toxicité orale. Aucun effet attendu.		
INHALATION:	Peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures. Ce produit contient de la silice cristalline. Respirer de la poussière contenant de la silice peut ne pas causer de blessures ou de maladies visibles même si des dommages permanents aux poumons peuvent survenir. L'inhalation chronique peut causer la silicose, une maladie pulmonaire progressive, invalidante et parfois fatale. On a observé que l'exposition chronique par inhalation à du quartz de silice cristalline provoque des effets sur les ganglions lymphatiques, des effets sur les reins et des maladies auto-immunes.		
CARCINOGENICITÉ:	Le quartz de silice cristallin, lorsqu'il est inhalé de sources professionnelles, est considéré comme cancérigène pour les humains par le CIRC (Classe 1) et par le NTP. L'ACGIH classe la silice cristalline, le quartz, comme cancérigène suspecté pour l'homme (A2).		
TERATOGENICITY:	Pas d'information disponible.		
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION:	Des études sur l'alimentation des animaux à l'acide borique chez le rat, la souris et le chien, à fortes doses, ont démontré des effets sur la fertilité et les testicules. Des études sur l'acide borique chez le rat, la souris et le lapin, à des doses élevées, démontrent des effets sur le développement du fœtus, y compris une perte de poids fœtale et des variations squelettiques mineures. Les doses administrées étaient plusieurs fois supérieures à celles auxquelles les humains seraient normalement exposés.		
MUTAGÉNICITÉ:	Il a été démontré que la silice cristalline provoque des effets mutagènes dans les cellules humaines in vitro.		
TOXICITÉ CHRONIQUE:	L'inhalation prolongée de silice cristalline respirable peut causer une maladie pulmonaire, la silicose, le cancer du poumon et d'autres effets.		
EFFETS DES ORGANES CIBLES:	Système respiratoire (poumons).		

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ECOTOXICITÉ:	Pas d'information disponible.
PERSISTANCE ET DEGRADATION:	Non applicable aux matériaux inorganiques.
POTENTIEL DE BIOACCUMULATIVE:	Ne devrait pas se bioaccumuler.
MOBILITÉ DANS LE SOL:	Essentiellement insoluble dans l'eau et présente donc une faible mobilité dans la plupart des sols.
AUTRES EFFETS NOCIFS:	Indisponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Il est de la responsabilité de l'utilisateur final de déterminer si le matériau répond aux critères de déchets dangereux au moment de l'élimination. Les contenants vides, qui n'ont pas été nettoyés et purgés, contiennent des matières résiduelles dangereuses et doivent être recyclés ou éliminés conformément à la réglementation locale.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMERO ONU:	N'est pas applicable
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:	Non réglementé
CLASS DE DANGER:	N'est pas applicable
GROUPE D'EMBALLAGE:	N'est pas applicable
TERMS DE CODE MARITIME INTERNATIONAL:	N'est pas applicable
TRANSPORT EN VRAC:	N'est pas applicable
PRÉCAUTIONS SPÉCIALES:	N'est pas applicable

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS/LES:	Tous les ingrédients sont sur, ou exemptés, de la LIS.
CLASS DE SIMDUT 1988:	D2A
TSCA:	Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire ou sont exemptés.

SECTION 16: OTHER INFORMATION

DATE DE PRÉPARATION:	20 février 2018
REMPLECE:	Aucun
AVIS:	Les informations contenues dans ce document sont données de bonne foi, mais aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite.